



LE CONSEIL
DE LA FÉDÉRATION

DOCUMENT D'INFORMATION POUR LES MÉDIAS

Comité consultatif du Conseil de la fédération sur le déséquilibre fiscal

1. Pourquoi le Conseil de la fédération crée-t-il ce comité consultatif ?

Au Canada, chacun des ordres de gouvernements a des responsabilités constitutionnelles spécifiques. Les provinces et les territoires sont responsables de programmes et de services qui sont essentiels au bien-être et à la prospérité de tous les Canadiens, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux.

Au cours des dernières années, les importantes pressions financières exercées sur les provinces et les territoires ont fait en sorte qu'il leur est de plus en plus difficile de dispenser ces programmes et services. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral a enregistré des surplus budgétaires année après année. Au Canada, il doit y avoir un **équilibre** entre les responsabilités des gouvernements et la capacité de financer les services qui découlent de ces responsabilités.

Le Conseil de la fédération met en place le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal afin qu'il procède à un examen **indépendant** de cette situation et qu'il formule des recommandations pour corriger tout déséquilibre fiscal qui pourrait exister, à long terme, au sein de la fédération.

2. Qu'entend-on par « déséquilibre fiscal » ?

Le déséquilibre fiscal se présente sous deux aspects :

- Le **déséquilibre fiscal vertical** désigne l'écart existant, entre les ordres de gouvernements, sur le plan de l'adéquation entre les sources de revenus et les responsabilités de dépenses. Cela signifie qu'un des ordres de gouvernement perçoit plus d'impôts et de taxes que ce dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités, limitant d'autant la capacité de l'autre ordre de gouvernement à prélever les revenus dont il a besoin pour être en mesure de s'acquitter des siennes.
- Le **déséquilibre fiscal horizontal** désigne les **différences** dans la capacité des provinces ou des territoires de prélever des revenus pour répondre aux besoins de leurs citoyens. Cela veut dire qu'il existe certaines disparités dans la capacité des provinces et des territoires d'offrir des services comparables de haute qualité.

- SUITE -

3. Pourquoi l' « équilibre fiscal » est-il important ?

L'équilibre fiscal aide à assurer que les provinces et les territoires disposent des revenus dont ils ont besoin pour offrir des programmes et services importants. Il est également essentiel de restaurer l'équilibre fiscal pour s'assurer que tous les Canadiens bénéficient de services comparables de haute qualité.

4. Quel est l'impact du déséquilibre fiscal sur les Canadiens ?

À cause du déséquilibre fiscal, les provinces et les territoires ont de plus en plus de difficultés à maintenir et à améliorer des services cruciaux, tels les soins de santé, l'éducation et les autres programmes sociaux, tout en continuant de financer d'autres priorités, notamment la protection de l'environnement, l'amélioration de la formation professionnelle, les transports, l'agriculture et les infrastructures, afin de renforcer la compétitivité du Canada.

L'équilibre fiscal aide à garantir que chaque dollar prélevé auprès des contribuables est dépensé le plus efficacement possible et contribue à maintenir nos taux d'imposition à des niveaux concurrentiels. Une fiscalité concurrentielle profite aux Canadiens et contribue à la croissance économique du Canada.

5. Qui fait partie du comité consultatif ?

Le comité consultatif est constitué de personnalités canadiennes reconnues et compétentes :

- Robert Gagné, coprésident
- Janice Gross Stein, coprésidente
- Peter Meekison
- Lowell Murray
- John Todd

6. Que fera le comité consultatif ?

Le comité :

- analysera toutes les causes sous-jacentes du déséquilibre fiscal;
- examinera l'ensemble des mécanismes visant à corriger le déséquilibre fiscal;
- formulera des recommandations quant aux moyens de restaurer l'équilibre fiscal.

- SUITE -

7. Comment le comité consultatif effectuera-t-il ses travaux ?

Dans le cadre de son examen indépendant du déséquilibre fiscal, le comité :

- consultera directement tous les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- sollicitera le point de vue du gouvernement fédéral;
- entreprendra des recherches et organisera des tables rondes d'experts.

8. Quand le comité finalisera-t-il son rapport ?

On a demandé au comité de remettre un rapport au Conseil de la fédération à l'automne 2005.

9. Ce comité consultatif fera-t-il vraiment une différence ?

En recommandant des moyens de corriger le déséquilibre fiscal, le comité contribuera à résoudre l'un des enjeux les plus importants auxquels la fédération est confrontée actuellement. Le comité permettra aux premiers ministres d'avoir une meilleure compréhension de la nature et de l'étendue du déséquilibre fiscal au Canada. De plus, les recommandations du comité consultatif aideront les premiers ministres à trouver des moyens de résoudre ce problème. Restaurer un juste équilibre améliorera la façon dont le Canada fonctionne pour tous les Canadiens.

Pour en savoir plus, visitez le www.conseildelafederation.ca.

- 30 -

Renseignements :

Loretta O'Connor, Secrétariat du Conseil de la fédération
(613) 563-4066

Relations avec les médias – Premier ministre de l'Ontario
(416) 314-8975

Le 27 mai 2005